

LPPR : les raisons de la colère

**Le 5 mars, l'enseignement supérieur et
la recherche s'arrêtent**

En 2020, l'ESR c'est :

- le **plus haut taux de précaires** de toute la fonction publique d'État : **35%** ;
- plus de **130 000 vacataires payés en dessous du smic** ;
- un salaire moyen des EC à **63 % de la moyenne européenne** ;
- leur niveau de prime au plus bas pour des cadres A de la fonction publique d'État (4 % contre 70 % en moyenne) ;
- entre 2012 à 2016, la **perte de 3 650 postes** dans les EPST ;
- entre 2014 et 2018 : - **1 523 postes** d'E et EC titulaires et contractuels pour + **160 000 étudiants** dans l'ES public (soit **6 universités**) ;
- des **personnels épuisés** qui perdent le sens de leur métier ;
- des **financements récurrents insuffisants** ;
- des **appels à projets qui représentent en moyenne 65 % des budgets de fonctionnement** des laboratoires ;
- un investissement de la France dans la recherche publique qui plafonne à **0,78 % du PIB** (contre 1 % attendu depuis 10 ans) ;
- un investissement dans l'enseignement supérieur (ES) qui plafonne à **1,44 % du PIB** (contre un objectif de 2 % fixé pour 2025 dans la « stratégie nationale » pour l'ES)...

Les solutions avancées dans les 3 rapports préparatoires

1. Financement de la recherche : des solutions qui aggraveraient la situation

- Augmentation du recours au financement de la recherche par appels à projets.
- Renforcement des agences de moyens (ANR) et de contrôle (HCERES) composées de membres nommés.
- Poursuite de la différenciation des universités (dotations inégalitaires et inéquitables).
- Création d'un Conseil stratégique de la recherche et de l'innovation (CSRI)...

2. Attractivité des emplois et des carrières scientifiques : via la précarisation accrue et la promotion d'une minorité « méritante »

- Création d'un contrat de mission scientifique : pour embaucher à titre temporaire au-delà du plafond de 6 ans qui s'applique dans la fonction publique.
- Création de chaires d'excellence juniors (*tenure tracks*) : période précaire de plusieurs années avant étude de la titularisation.
- Contournement du CNU via la dispense de qualification pour les « universités d'excellence ».
- Remise en cause de la référence aux obligations statutaires de service (192 hTD)...

3. Recherche partenariale et innovation : mettre la recherche publique sous la coupe des intérêts privés

- Réduire la recherche à l'innovation et l'incarner dans 5-7 grands défis.
- Faire profiter les entreprises privées de la force de recherche publique.
- Exposer les doctorants au monde de l'entreprise (stages et formations).
- Financer les chercheurs avec des primes.

Les arbitrages de la ministre : quelques annonces dans un flou entretenu

- Un recrutement à 2 smic pour les EC et les C (mais baisse de 30 % de leurs pensions).
- 26 M€ pour un recrutement des EC et C à 2 smic et 92 M€ pour revaloriser les 250 000 agents du ministère, soit moins que les pertes dues à l'inflation et à la non-compensation du GVT.
- Pas de recrutement de titulaires ni de rattrapage des pertes de salaires pour toutes et tous.
- Augmentation du budget des agences de moyens et du recours aux appels à projets pour différencier et mettre en concurrence les établissements, les équipes et les individus.
- Développement de la précarité via la création d'un contrat de mission scientifique (CDD sans limite) et des chaires de professeurs juniors (*tenure tracks*).
- Financement de la recherche orienté vers l'innovation et la sous-traitance de la recherche privée...

Une autre loi de programmation est nécessaire.

Le SNESUP-FSU s'oppose et propose :

- **contre l'évaluation de la recherche via des indicateurs quantitatifs et productivistes ;**
- **contre la mise en concurrence des individus, des équipes, des laboratoires, des disciplines ;**
- **pour relever significativement les financements de base des laboratoires ;**
- **pour le maintien et le développement des liens entre la formation et la recherche ;**
- **pour une revalorisation des salaires de toutes et tous ;**
- **pour redonner du temps aux EC avec une diminution des obligations de service de 192 à 125 heqTD ;**
- **pour un plan de recrutement de 60 000 titulaires sur 10 ans (BIATSS, E, EC et C) ;**
- **pour une hausse décisive du budget de la recherche (+ 10 Mds€ sur 10 ans) et de l'enseignement supérieur (+ 20 Mds€ sur 10 ans).**



Le 5 mars l'enseignement supérieur et la recherche s'arrêtent

Grève, manifestations, rassemblements, réflexions et actions collectives